

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« **500 € sur votre prochain voyage sur mesure** »

## Article 1 – Organisateur

La société **Jean Connait Un Rayon** (ci-après « l'Organisateur »), exploitant notamment la marque **Jean Rêve de Voyage**, dont les coordonnées complètes figurent dans les mentions légales du site [jeanrevedevoyage.com](http://jeanrevedevoyage.com), organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé :

« **500 € sur votre prochain voyage sur mesure** »  
(ci-après « le Jeu »).

Le Jeu est promu principalement via l'affichage en vitrine de l'agence et un formulaire en ligne accessible notamment par QR Code (Google Form).

---

## Article 2 – Objet du Jeu

Le Jeu a pour objet de permettre à un participant de remporter un bon de réduction d'un montant de **cinq cents euros (500 €)**, à valoir sur la réservation d'un voyage sur mesure réalisé avec la marque **Jean Rêve de Voyage**, dans les conditions définies au présent règlement.

Le Jeu vise également à mieux connaître les projets de voyage des participants et à permettre à l'Organisateur de les recontacter, avec leur accord, pour les accompagner dans la réalisation de leurs voyages.

---

## Article 3 – Durée du Jeu

Le Jeu se déroule **du 1er décembre 2025 au 2 février 2026** (heures françaises, date et heure de soumission du formulaire faisant foi).

Le **tirage au sort** désignant le gagnant interviendra le **2 février 2026**.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ces dates si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sous réserve d'en informer les participants par les moyens appropriés (mise à jour du règlement en ligne notamment).

---

## Article 4 – Conditions de participation

### 4.1. Accès au Jeu

Le Jeu est **gratuit et sans obligation d'achat**.

Il est ouvert à toute personne physique :

- âgée de **18 ans révolus** à la date de participation,
- résidant en **France métropolitaine** (Corse incluse),
- disposant d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail valide.

Sont exclus de toute participation au Jeu :

- le personnel de l'Organisateur,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu,
- ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, concubin, descendants et descendants directs).

### 4.2. Unicité de la participation

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail) est autorisée pour toute la durée du Jeu.

En cas de participations multiples d'une même personne, l'Organisateur se réserve le droit de ne prendre en compte qu'une seule participation, voire de les invalider toutes en cas de fraude manifeste.

### 4.3. Exactitude des informations

Le participant s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour.

Toute participation contenant des informations fausses, incomplètes, illisibles ou usurpées pourra être considérée comme nulle.

---

## Article 5 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit respecter la procédure suivante pendant la durée du Jeu :

1. Accéder au formulaire de participation en ligne (Google Form) mis en place par l'Organisateur, notamment via le QR Code affiché en vitrine ou tout autre lien communiqué par l'Organisateur.
2. Répondre aux questions relatives à son **projet de voyage** (type de voyage, zone géographique, période envisagée, budget estimatif, etc.).
3. Renseigner ses **coordonnées** (au minimum : prénom, nom, adresse e-mail) permettant à l'Organisateur de le contacter en cas de gain.
4. Cocher la case d'acceptation du présent règlement et de la gestion de ses données pour la participation au Jeu.
5. Valider le formulaire en ligne en cliquant sur le bouton d'envoi.

Toute participation incomplète, non validée ou réalisée hors période de Jeu ne sera pas prise en compte.

---

## Article 6 – Eligibilité des participations au tirage au sort

Pour être éligible au tirage au sort, la participation doit :

1. Avoir été enregistrée via le formulaire en ligne pendant la période du Jeu,
2. Comporter l'ensemble des réponses aux **questions obligatoires** du formulaire,
3. Comprendre des coordonnées de contact valides (prénom, nom, adresse e-mail),
4. Et, pour des raisons de cohérence avec l'objet du Jeu (promotion de voyages sur mesure à court ou moyen terme), indiquer :
  - un **projet de voyage dans un délai maximum de douze (12) mois**, à travers la réponse à la question du formulaire relative à la période de départ,
  - ainsi qu'une réponse « **Oui** » à la question du formulaire formulée de manière similaire à :  
« Si vous gagnez le bon de 500 €, seriez-vous prêt(e) à réserver votre voyage dans les 3 mois suivant la validation d'un devis ? ».

Les participations ne remplissant pas ces critères resteront enregistrées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur mais **ne seront pas incluses dans la base de tirage au sort**.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications utiles concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale ou électronique des participants.

---

## Article 7 – Désignation du gagnant

Un (1) gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi l'ensemble des participations éligibles, telles que définies à l'article 6, le **2 février 2026**.

Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur ou toute personne mandatée par lui, à partir de l'export des données issues du formulaire de participation.

L'Organisateur pourra également désigner un ou plusieurs **gagnants suppléants** (par exemple trois), qui seront appelés à bénéficier de la dotation en cas de désistement, d'inéligibilité ou d'impossibilité d'entrer en contact avec le gagnant principal selon les modalités prévues à l'article 9.

---

## Article 8 – Dotation

Le Jeu met en jeu la dotation suivante :

- **Un bon de réduction d'une valeur de 500 € TTC** (cinq cents euros toutes taxes comprises),

à valoir sur un voyage sur mesure réservé avec la marque **Jean Rêve de Voyage** (Jean Connaît Un Rayon), dans les conditions suivantes :

- le bon est applicable sur toute réservation d'un **voyage sur mesure d'un montant minimum de 3000 € TTC, vols compris**, par personne,
- le bon est valable pour une **seule personne** (un seul contrat) et ne peut être fractionné,
- le bon n'est **ni remboursable, ni échangeable, ni compensable en espèces** ou sous toute autre forme,
- le bon est **non cessible** à un tiers, sauf accord exprès et préalable de l'Organisateur,
- le bon n'est **pas cumulable** avec d'autres bons, offres promotionnelles ou remises commerciales en cours, sauf décision contraire de l'Organisateur.

La valeur du bon ne pourra, en aucun cas, être convertie en numéraire, même partiellement.

---

## Article 9 – Conditions d'utilisation et de validité du bon

Le bon de 500 € sera valable dans les conditions suivantes :

1. Le bénéficiaire devra **prendre contact avec l'Organisateur** (par e-mail, téléphone ou en agence) dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la notification de son gain, afin de commencer la préparation de son projet de voyage.
2. La **réservation** du voyage (signature du contrat et versement de l'acompte) devra intervenir dans un délai de **six (6) mois** à compter de la date de notification du gain au bénéficiaire.
3. Le bon sera appliqué en **déduction du montant TTC** du voyage, sur la facture émise par l'Organisateur, sous réserve du respect du minimum de 3000 € TTC, vols compris, par dossier.

À défaut de respect de ces délais, le bon sera considéré comme **périmé** et ne pourra plus être utilisé, sans qu'aucune réclamation ou indemnité ne soit due.

---

## **Article 10 – Information du gagnant et remise de la dotation**

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur dans un délai de **quinze (15) jours** à compter du tirage au sort :

- par e-mail, à l'adresse renseignée dans le formulaire de participation, et/ou
- par téléphone, si un numéro valide a été communiqué.

Le gagnant devra confirmer la réception de l'information et son acceptation de la dotation dans un délai de **dix (10) jours calendaires** après ce premier contact (réponse à l'e-mail ou retour téléphonique).

En cas :

- d'absence de réponse dans ce délai,
- d'adresse e-mail invalide ou injoignable,
- de refus de la dotation,
- ou de non-respect des conditions du présent règlement,

la dotation pourra être attribuée à l'un des gagnants suppléants, selon l'ordre de tirage, sans qu'aucune réclamation ne soit recevable de la part du participant initialement tiré au sort.

---

## **Article 11 – Gratuité de la participation**

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation au Jeu n'entraîne aucun frais spécifique autre que ceux liés à la connexion Internet ou à la communication mobile nécessaires pour accéder au formulaire en ligne, lesquels restent à la charge du participant.

Aucun remboursement de frais de participation ne sera effectué, l'Organisateur n'imposant aucun coût supplémentaire spécifique pour participer.

---

## **Article 12 – Données personnelles**

Dans le cadre du Jeu, l'Organisateur, en qualité de **responsable de traitement**, collecte et traite des données à caractère personnel concernant les participants, à savoir notamment : prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone le cas échéant, code postal et ville, ainsi que les informations relatives à leur projet de voyage.

Ces données sont traitées pour les finalités suivantes :

- gestion du Jeu (enregistrement des participations, détermination des éligibilités, tirage au sort, information du gagnant),
- suivi et relance commerciale des participants souhaitant être recontactés pour leur projet de voyage,
- envoi d'informations et d'offres commerciales relatives aux services de la marque Jean Rêve de Voyage, pour les participants ayant donné leur consentement spécifique à cet effet.

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités précitées, et conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), les participants disposent :

- d'un droit d'accès, de rectification, de suppression,
- d'un droit de limitation,
- et, le cas échéant, d'un droit d'opposition et de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à l'Organisateur aux coordonnées figurant dans les mentions légales du site [jeanrevedevoyage.com](http://jeanrevedevoyage.com) ou à l'adresse e-mail suivante : **[contact@jeanconnaîtunrayon.fr](mailto:contact@jeanconnaîtunrayon.fr)**

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

---

## Article 13 – Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas :

- de dysfonctionnement du réseau Internet ou de tout problème technique empêchant le bon déroulement du Jeu ou l'accès au formulaire de participation,
- de perte, dommage, retard ou erreur de transmission des données, indépendants de sa volonté,
- de participation non parvenue, incomplète, illisible ou invalide.

L'Organisateur se réserve la faculté d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification substantielle fera l'objet d'une information adéquate (mise à jour du règlement en ligne notamment).

---

## **Article 14 – Consultation et acceptation du règlement**

Le présent règlement est consultable pendant toute la durée du Jeu :

- via un lien hypertexte inséré dans le formulaire de participation (Google Form),
- et, le cas échéant, sur le site [jeanrevedevoyage.com](http://jeanrevedevoyage.com) ou sur simple demande adressée à l'Organisateur.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement et de ses éventuelles modifications ultérieures dûment publiées.

---

## **Article 15 – Litiges et droit applicable**

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

En cas de contestation ou de réclamation relative au Jeu, les participants sont invités à s'adresser en priorité à l'Organisateur afin de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes françaises.

Jean Rêve De Voyage, marque déposée et propriété de la société Jean Connaît Un Rayon, immatriculé au RCS de Lisieux, sous l'identifiant 894 288 620 00012

Adresse du siège : 1320 Chemin de la Croix Solier, 14800 Tourgéville, France